



Le Vivre et faire ensemble : regards croisés sur les actions de terrain

Synthèse du Rapport annuel CRAcs-CBAI 2025

Photo de couverture : Massimo Bortolini

Introduction

Le rapport CBAI-CRACS 2025 s'intéresse à **l'axe vivre et faire ensemble** du décret Cohésion sociale afin de **décrire et analyser la mise en œuvre de cet axe prioritaire, tout comme les effets pour celles et ceux qui y prennent part.**

Cet axe prioritaire vise – entre autres – à mettre en relation de publics hétérogènes et à construire une « médiation interculturelle ». Les enjeux et les finalités qui y sont associés se heurtent toutefois à un ensemble de problématiques sociales et économiques structurelles. Malgré ces défis, les actions P4 ont une étendue manifeste pour les participant·e·s, tant sur le plan le plan individuel que collectif, et émergent comme des espaces alternatifs ou « espaces refuges » qui permettent des interactions interculturelles significatives.

L'objectif de ce rapport est, dans un premier temps, de dresser une **photographie du secteur** – en précisant les types d'actions menées et leurs principales caractéristiques ; puis, de questionner la **pertinence** de l'axe 4 au regard des objectifs du décret. Il s'agit également d'analyser **les effets perçus des projets P4 par les participant·e·s** ainsi que la **cohérence interne** du dispositif, en observant les « zones grises » dans l'interprétation des exigences. Nous avons accordé également une place centrale à la manière dont l'**interculturalité est mobilisée dans les projets**, au regard des objectifs du décret : une interculturalité entendue à la fois comme méthodologie de l'action et comme finalité, c'est-à-dire dépassant la simple juxtaposition des publics pour parvenir à des interactions significatives. En ce sens, nous considérons la notion d'interculturalité comme intimement associée à celle du *vivre et faire ensemble*.

Ceci est une synthèse. Nous vous invitons à lire le rapport complet sur le site du CBAI¹.

Méthodologie

Nous avons choisi une approche principalement qualitative, avec des entretiens individuels et collectifs (focus groupes) auprès des acteur·trice·s de la politique. Cette méthode approfondit les résultats de l'enquête sur les effets de la politique de Cohésion sociale menée par le CBAI-CRACs en 2023, ainsi que les connaissances déjà disponibles dans d'autres rapports CRACs ou de documents administratifs. Elle permet également de produire de nouveaux savoirs, notamment en ce qui concerne la dimension interculturelle des projets, la manière dont les professionnel·le·s de terrain perçoivent les projets P4, tout comme la vision de celles et ceux qui les accompagnent et les évaluent (les gestionnaires du service de la Cocof et les coordinations de la Cohésion sociale). Enfin, elle contribue à mettre en évidence les convergences et divergences entre ces différentes perspectives.

¹ www.cbai.be/cohesion-sociale/.

Les origines & les besoins actuels

Les racines de la priorité 4 viennent du décret relatif à la Cohésion sociale, promulgué en 2004, dont certaines initiatives avaient déjà pour objectif de favoriser **l'émergence d'identités et de productions culturelles** portées par les résident·e·s dans les quartiers, tant jeunes qu'adultes. D'ailleurs, la notion de « cohabitation », en quelque sorte l'ancêtre du « vivre ensemble », donne son nom au Programme Intégration et Cohabitation (PIC), un des programmes fondateurs de la politique de Cohésion sociale² et qui reposait sur l'idée d'une diversité culturelle au sein des quartiers et sur la nécessité de tisser des liens entre des habitant·e·s. Cette notion s'inscrivait déjà à l'époque dans une perspective plus large : celle de l'interculturalité.

Si l'idée du *Vivre ensemble* est au cœur du décret, une priorité spécifique ne verra le jour que lors du 3^{ème} quinquennat (2016-2020, devenu octennat car prolongé jusqu'à 2023). Cette priorité suscite néanmoins certaines réticences, liées à la faible visibilité des effets, mais principalement à la nature des actions déployées, souvent perçues comme moins tangibles et moins clairement définies au préalable que celles relatives aux trois autres priorités du décret.

La « nouvelle » priorité 4, dont l'objectif est de développer des interactions dynamiques entre habitant·e·s, associations et institutions peu ou pas habitué·e·s à se rencontrer, se décline à partir du 3^{ème} quinquennat en deux : co-production d'activités à vocation socioculturelle avec les participant·e·s (P4A) et diffusion d'outils de sensibilisation à l'interculturalité (P4B). Cette distinction est reprise dans le texte du nouveau décret relatif à la Cohésion sociale de 2018. Aujourd'hui, l'actuel axe 4 *Vivre et faire ensemble* compte **53 associations agréées**, dont 27 P4A et 28 P4B (deux associations ayant des agréments dans les deux sous-axes).

La particularité de ces projets est qu'ils reposent sur le constat que **la rencontre entre des mondes socialement et culturellement** différents ne se produit pas spontanément : elle nécessite une impulsion active pour advenir. Ceci a été confirmé par les diagnostics locaux en cohésion sociale, réalisés en 2022, par les coordinations locales. En mobilisant le savoir local, ils ont fait émerger **un besoin marqué de projets favorisant le vivre et faire ensemble**, dû notamment à une faible mixité dans plusieurs quartiers, tant sur le plan social et socio-économique que sur les plans culturel et intergénérationnel.

Dans ce contexte, les initiatives **vivre et faire ensemble** apparaissent comme des **dispositifs de médiation socio-culturelle et de (re)construction du lien social**. Les constats formulés par les diagnostics locaux soulignent, à la fois, l'ampleur des défis à relever et l'importance de maintenir un investissement durable dans des actions capables de favoriser la reconnaissance mutuelle, la mixité et le dialogue entre groupes sociaux.

² Les autres deux programmes à l'origine du décret de 2004 étaient « Insertion sociale » et « Été Jeunes ».

Une photographie

Les projets P4 ont connu des évolutions significatives depuis le début du décret Cohésion sociale. Ils représentent désormais **20 % des actions agréées**, mais avec un **potentiel d'expansion** : ils représentent 48% des actions en Innovation et 29 % (actions « type P4 ») des actions subsidiées en 2024 par l'Appel à projets Impulsion.

Le **profil des publics touchés** par les 55 projets agréés révèle une **hétérogénéité notable** en termes de profil (socio-démographique, situation de vie, parcours, etc.). Les données indiquent également la présence de publics issus de milieux socio-économiques précarisés, exposés à des discriminations et ayant, de manière générale, une faible confiance envers les institutions. Le **nombre de personnes impliquées dans les projets P4** est très différent entre P4A et P4B, résultat des temporalités distinctes de ces deux priorités. Ainsi, la médiane pour la P4A est de 40 personnes pour l'année 2024, tandis que pour la P4B, qui atteint un public plus important mais de manière ponctuelle, elle est de 400 personnes.

Les associations de l'axe **Vivre et faire ensemble** portent une multitude de projets. Toutefois, elles convergent sur deux aspects majeurs : d'une part, la récurrence de certaines thématiques, et de l'autre, la faible part de personnel salarié affecté aux projets, ce dernier point traduisant une mise en œuvre reposant principalement sur des bénévoles et vacataires.

Tout d'abord, concernant les **thématiques traitées** par les projets, en P4A elles sont le plus souvent définies avec les participant·e·s et concernent des sujets sociétaux, ayant parfois un ancrage important au sein des quartiers. En P4B, certaines thématiques ressortent de manière claire, comme identité, genre, et « lutte » (contre les discriminations, pour les droits). En outre, l'axe 4 compte autant d'associations « spécialisées » dans une discipline technique ou artistique que d'associations généralistes qui ont une expertise dans l'animation.

Ensuite, concernant le fonctionnement des équipes, il ressort de l'analyse de données administratives que les associations ont un nombre faible de salarié·e·s : en 2024, **la médiane tant pour P4A que pour P4B est de 0,6 ETP par association**. Ceci peut s'expliquer par le faible montant des subsides : à partir de 20.000€ pour la P4A (*catégorie I*) et 15.000€ pour la P4B (*montant forfaitaire*)³. Malgré l'importance croissante du *vivre et faire ensemble* mise en évidence par les diagnostics locaux, et le potentiel d'expansion, et bien que ces projets abordent des thématiques complexes et ambitieuses (discriminations, stéréotypes, genre, identité...), les moyens humains et financiers y alloués sont extrêmement faibles.

³ Ces montants sont indexés annuellement à partir de 2025. Par ailleurs, certaines associations disposent de fonds propres, ou bénéficient d'aides à l'emploi (contrats *Agents Contractuels Subventionnés-ACS*, etc.). Les associations ayant du personnel salarié strictement dédié à la cohésion sociale disposent également d'un soutien financier de la Cocof dans le cadre des Accords du secteur du Non-Marchand (<https://ccf.brussels/nos-services/non-marchand/>).

Les visions sur la P4

Sur base des focus groupes réalisées avec, d'une part, les associations, et d'autre part les Services du Collège et les coordinations locales, il apparaît qu'un projet de l'axe Vivre et faire ensemble se définit en ces termes :

*Un espace « alternatif » (à l'école, au travail, à la famille) qui, sur le moyen ou long terme (P4A) ou sur le court terme (P4B), permet la **rencontre de l'Autre** et l'échange, une mixité des horizons de pensées, afin de construire « quelque chose » collectivement (une production pour la P4A, un débat/atelier pour la P4B). Il s'appuie sur des outils, media ou disciplines (outils d'animation, théâtre, production audiovisuelle, médiation interculturelle, écriture, bande-dessinée, musique, etc.) pour encourager les participant·e·s à voir au-delà des cadres sociaux prédéfinis et « (re)devenir sujets d'eux-mêmes ». C'est un espace de prise de parole, d'écoute et d'affirmation de soi, avec une ouverture à l'Autre, à l'inconnu, duquel les participant·e·s sortent grandi·e·s⁴.*

Cette définition n'est toutefois pas à l'abri des nuances. Alors que, pour les associations, la **question identitaire** et le dépassement des blocages causés par les préjugés subis constituent le cœur du processus, les Services du Collège mettent davantage l'accent sur la nécessité de travailler sur les **préjugés du groupe envers l'Autre**. Par ailleurs, pour une partie du secteur, les projets P4 font écho aux principes de la politique d'Éducation permanente (EP), notamment concernant les objectifs et le focus sur le processus, mais avec des balises spécifiques en termes de thématiques et de public.

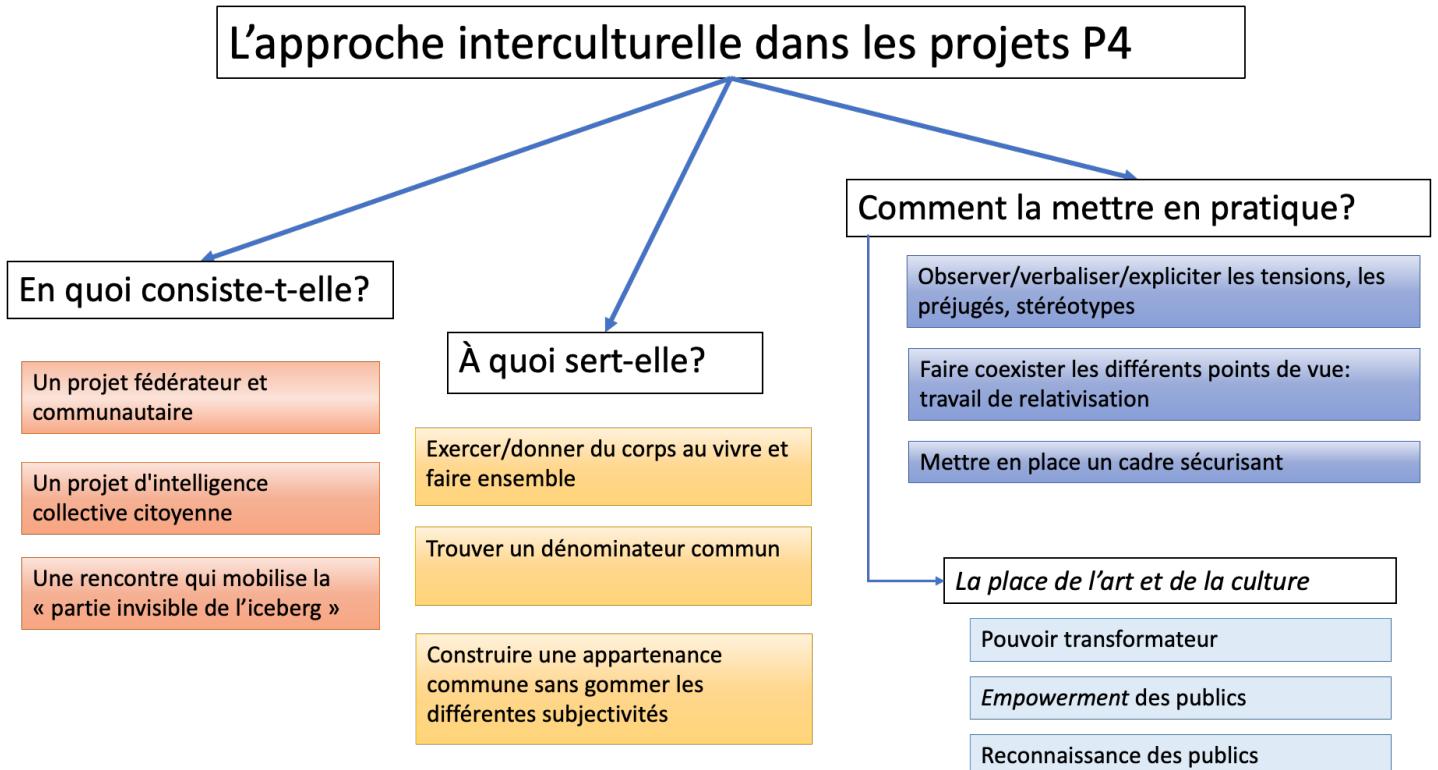
La mise réalisation des objectifs de la P4 et de leurs exigences est plus au moins aisée selon les moyens disponibles, le type de projet et le profil du public. En ce sens, les coordinations et les Services du Collège s'accordent à reconnaître que **cet axe est le plus exigeant**, sa mise en œuvre mobilisant de compétences diverses, qui contribuent à la complexité des projets P4.

Les acteur·trice·s interrogé·e·s ne sont cependant pas toujours aligné·e·s quant à la manière dont les exigences décrétale doivent être interprétées sur le terrain. Les principaux **points spécifiques de divergence** concernent la conception de mixité (mixité d'apparences versus mixité d'horizons), la régularité des publics, l'exigence de production (accent mis sur la production ou le processus), la diffusion, les partenariats et la professionnalisation des équipes. De manière globale, les associations identifient un écart entre « le projet qui doit répondre aux exigences administratives » et « le projet sur le terrain », qui émerge des besoins et des attentes des publics. Pour leur part, il existe un consensus entre les Services du Collège et les coordinations locales sur la nécessité d'ajuster les exigences selon la taille et les capacités de chaque association.

⁴ Cette définition résonne avec les réponses obtenues auprès du public P4. Voir *Rapport annuel CBAI-CRACs 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale*, p.207.

La P4 comme levier d'interculturalité

Les projets ***Vivre et faire ensemble***, par leur nature, leurs finalités et leurs méthodologies, matérialisent la rencontre entre personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer et créent des interactions favorisant l'ouverture à l'Autre, la recherche d'un dénominateur commun, une prise de conscience critique et *l'empowerment*. Ils constituent un exercice de citoyenneté et de participation active à l'échelle du groupe et parfois au-delà du cadre associatif. Tels sont les résultats de notre analyse sur les pratiques des projets P4, réalisée à partir de l'examen des Plans d'Action Quinquennaux et des entretiens réalisés avec les associations porteuses de projets, et illustrés ci-dessous.



Ainsi, les entretiens rendent évident que la **mixité constitue une condition nécessaire mais non suffisante** à la construction d'un véritable processus de ***vivre et faire ensemble*** dans les projets. Pour que la notion d'approche interculturelle soit réellement opérationnelle, les associations P4A parlent de la cocréation d'un « projet commun », tandis que les associations P4B évoquent le fait d'avoir un vrai « espace d'échange », pour « trouver de liens » et « construire du commun » autour d'une thématique.

Tout en abordant des thématiques sensibles et des enjeux sociétaux majeurs auprès d'un public divers – leurs valeurs, leurs visions du monde et leurs identités –, l'approche interculturelle favorise la **recherche d'un dénominateur commun**, ce qui permet de vivre la pluralité non comme une menace, mais comme une richesse pour l'échange et la création collective. Ce processus favorise un déplacement progressif d'un focus centré sur le « je » vers un focus plus collectif fondé sur le « nous ». Et ce, sans pour autant effacer les différences entre les individus, instaurer une hiérarchie entre les identités culturelles, ou forcer une convergence.

En termes méthodologiques, les professionnel·le·s mettent en œuvre deux outils majeurs : **la verbalisation des conflits** et un **travail de relativisation** visant à faire coexister les points de vue divergents. Ces outils sont explicités par ces différents extraits :

« On verbalise très fort tout. Je pense que c'est ça le plus important, car si on se taisait [sur les désaccords] et qu'on allait à la pause et on ne faisait rien, ça créerait des tabous. »

« C'est plutôt de permettre à la personne de raconter comment elle voit son monde, pourquoi elle a cette vision (...), d'observer ses préjugés, de les regarder, peut-être de comprendre que c'est une construction, et que tout le monde ne voit pas les choses de la même manière ; donc de découvrir qu'il existe d'autres points de vue. ».

Néanmoins, pour qu'un véritable travail de déconstruction soit possible et que le projet P4 ne devienne pas un espace de confrontation ou qui rejoue des rapports de force, les professionnel·le·s insistent sur la nécessité de poser « **un cadre** ». Ce cadre doit encourager la parole et les échanges libres, sans exacerber les tensions ni en générer de nouvelles. Il doit permettre de créer un « espace sécurisant », où la décentration — et donc l'écoute et « l'accueil » de l'Autre — devient possible. En outre, le cadre doit être, d'une part, assez souple que pour permettre à chacun·e de trouver sa place au sein du groupe et, d'autre part, reposer sur des relations fondées sur un principe d'égalité et participation paritaire (que ce soit entre les participant·e·s ou entre le groupe et les professionnel·le·s).

C'est en garantissant le cadre que les professionnel·le·s exercent la médiation interculturelle : leur fonction de « passeur·euse·s de parole » consiste par exemple à inviter les personnes concernées par un choc culturel « *à faire un pas de côté, à prendre en compte le ressenti de l'Autre, à s'interroger sur ce que cela évoque pour lui ou elle, à objectiver davantage, à s'informer, et à s'ouvrir à d'autres points de vue* ».

Un autre outil privilégié souvent évoqué par les professionnel·le·s de la P4A principalement est le **recours aux dispositifs artistiques et culturels** : théâtre, émission radio, podcast, rédaction de journaux, animations thématiques, conférences gesticulées, etc. Les entretiens mettent en lumière un lien direct entre les pratiques centrées sur l'art et la dimension sociale propre à la politique de cohésion sociale. Il en ressort que les dispositifs culturels et artistiques mobilisés sont mis au service des objectifs du décret et de l'axe prioritaire 4. Par ailleurs, ces dispositifs constituent de véritables leviers d'interculturalité, dans la mesure où ils permettent de

reconnaître — et de faire reconnaître — la richesse de certains groupes sociaux souvent marginalisés ou absents des circuits institutionnels traditionnels, comme par exemple les personnes sans-papiers, des personnes en situation d'extrême fragilité économique et/ou des personnes isolées.

L'art permet ainsi d'accéder à de thématiques sensibles autour d'une « langue commune », ce qui peut faciliter également la participation de publics ne maîtrisant pas bien le français.

Enfin, les pratiques artistiques et culturelles ont le pouvoir de promouvoir la reconnaissance et *l'empowerment* des participant·e·s, en rupture avec les logiques de stigmatisation. Elles permettent de sortir de l'image assignée à un quartier ou à une communauté, de transformer cette image, de se la réapproprier, de la modifier et de la rendre plus riche, plus multiple. Cela passe par une *agentivité* et une valorisation des publics tout au long du projet : dans l'acquisition de nouvelles compétences artistiques ou techniques, le renforcement des capacités déjà présentes, mais aussi dans le fait de placer les participant·e·s au centre du processus. Un professionnel revient sur ce processus :

« On essaie de toujours chercher à les travailler vers leur puissance, vers quoi ils sont capables, et de rendre ça plus grand et plus fort. Parce que, quand on travaille avec des publics fragilisés, on pourrait avoir tendance à leur redemander de raconter leur histoire terrible (...), et du coup, un des enjeux éthiques pour nous, c'est de toujours de remettre [leur histoire] dans la scène, dans une position où ils font quelque chose, ils sont en puissance, ils expriment une capacité. »

La capacité à redonner de la puissance à des publics souvent stigmatisés s'inscrit dans une perspective de justice sociale fondée sur les principes de reconnaissance et de participation paritaire tels que développés par Nancy Fraser⁵. L'enjeu n'est donc pas seulement artistique ou esthétique, mais profondément politique et social : il ne s'agit pas uniquement de visibiliser des voix marginalisées, mais bien de créer les conditions dans lesquelles ces publics peuvent intervenir à égalité dans les processus de création collective. En ce sens, les dispositifs artistiques deviennent des espaces d'émancipation.

L'analyse des pratiques des projets P4 montre que, sans nécessairement mobiliser consciemment des apports théoriques, les professionnel·le·s font appel, de manière indirecte ou intuitive, à certains concepts centraux que nous avons identifiés dans le cadre théorique établi autour de l'approche interculturelle⁶.

⁵ Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. La Découverte.

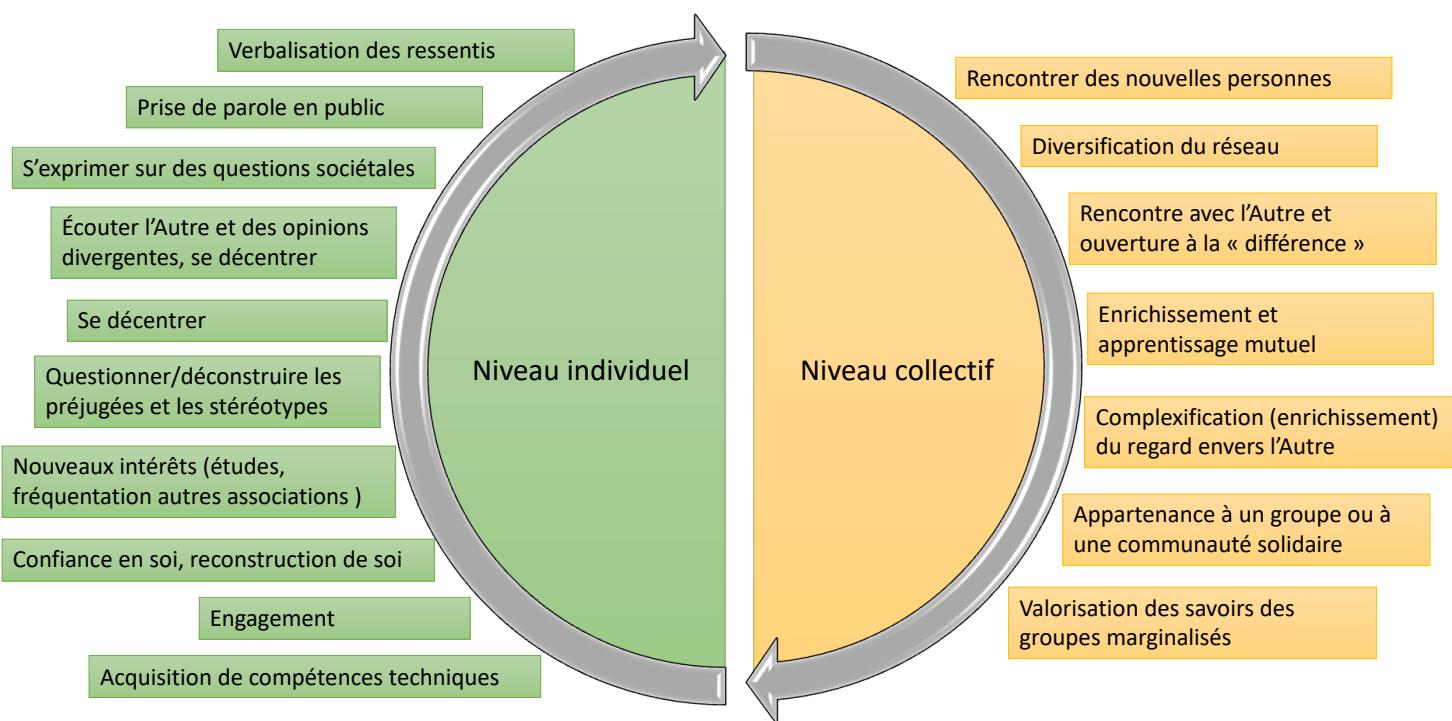
⁶ Voir rapport complet sur le site du CBAI (www.cbai.be/cohesion-sociale/).

Les effets des actions P4

Les entretiens avec les professionnel·le·s et les personnes participant à un projet nous informent sur les **effets observés ou ressentis** des projets P4. Ces derniers sont à la fois individuels, en termes de parcours, de reconnaissance, de confiance en soi et de développement personnel, et collectifs, comme le renforcement des dynamiques de groupe et l'émergence de nouveaux rapports à l'altérité⁷.

La figure ci-dessous présente une synthèse des effets perçus tant par les professionnel·le·s que par les participant·e·s. Si nous proposons une distinction entre les effets individuels et collectifs ou sociaux, ces deux dimensions s'entrelacent et se nourrissent mutuellement : un effet individuel peut avoir des répercussions sur le plan collectif et inversement.

Les effets des actions P4



Sur le plan individuel, on note une **transformation de la sensibilité personnelle**, à plusieurs niveaux. Ce processus peut être appréhendé à travers le prisme de l'« *empowerment* », de la reconstruction identitaire ou encore du questionnement de sa propre vision du monde. Plusieurs témoignages font état d'un regain de confiance en soi avec la participation à un projet P4, d'une aisance accrue dans l'expression de soi, ou encore de la possibilité de revenir

⁷ Nous rappelons que dans notre Rapport 2023, nous avions mené une enquête sur les effets de l'action associative. Voir : Rapport annuel CBAI-CRACs 2023. *Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale* (www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2023-complet/).

autrement sur des expériences de vie complexes, souvent liées à des parcours migratoires et des trajectoires de vie marquées par la précarité et la discrimination. Une participante met en lien la capacité accrue à s'exprimer avec un **gain de confiance en soi** :

« J'ai appris à parler, à faire sortir ce qui est en moi, à retrouver la valeur de moi-même, à participer au débat. (...) Je suis venue ici... Je ne sais pas comment l'expliquer, moi-même j'étais étonnée de ce que j'ai dit, les gens ont apprécié et... Donc là je me suis dit : pourquoi me renfermer sur moi, au lieu de développer ce que je ne croyais pas avoir en moi ? »

Dans certains cas, le projet P4 apparaît comme un espace de **déconstruction du regard porté sur l'Autre**. Cette dynamique réflexive, favorisée par le cadre interculturel et participatif du projet, contribue à une transformation des représentations sociales et à une ouverture à l'altérité. Comme évoque un participant :

« J'apprends plus sur moi et sur les autres aussi, je trouve ça très enrichissant, et je ne l'ai pas retrouvé dans d'autres endroits. »

En parallèle, les participant·e·s évoquent la **découverte de nouveaux centres d'intérêt** ou de **formes d'engagement collectif et citoyen**, ainsi qu'une **acquisition de compétences concrètes**, notamment dans le domaine de la production audiovisuelle. Ces dimensions contribuent à renforcer le sentiment de légitimité, d'utilité sociale et d'appartenance à une communauté.

En ce qui concerne les effets collectifs, la démarche des projets P4 ouvre la voie à une **véritable rencontre** : il ne s'agit pas simplement d'un rapprochement superficiel de l'Autre, mais fondé sur un sentiment renforcé d'appartenance à un collectif, porté par une volonté de compréhension mutuelle et d'enrichissement réciproque. Cette **diversification des liens sociaux** contribue à un enrichissement culturel et critique, en invitant les participant·e·s à sortir des schémas de pensée préétablis pour valoriser des formes de savoir souvent marginalisées, et en leur offrant une place centrale dans des dynamiques collectives. Comme l'affirment ces participant·e·s :

« Oui, ça m'a permis de m'ouvrir. C'est un peu sortir de son nombril, et entendre d'autres difficultés, d'autres vécus, d'autres parcours, qui m'ont fait sortir de ma tête. »

« Souvent, dans ce genre de projet, on crée des connexions avec des gens. On sait que c'est temporaire. Mais ça reste quand même. Parce qu'on a appris des choses sur les autres, on a eu des affinités. Et certaines histoires nous ont touchées. »

Un point d'attention particulier concerne la **différence entre les effets des deux sous-axes**. Les projets P4B, par leur nature, s'inscrivent dans une temporalité plus courte et des actions ponctuelles, alors que la consolidation des effets est renforcée principalement par l'ancre temporel. Ainsi, bien que les projets P4B « sèment des graines », ils ne peuvent pas toujours prétendre à des effets sur le long terme.

Conclusion générale

L'étude du CBAI-CRAcs a pu explorer la **richesse des actions de l'axe Vivre et faire ensemble**, qui mobilisent fréquemment des disciplines artistiques et dont les thématiques traitées reflètent à la fois les besoins exprimés par les participant·e·s et une **cohérence avec les finalités** de l'axe prioritaire et du décret. Dans leurs méthodes, les associations sont susceptibles de s'adapter à la diversité des publics, tranches d'âge, profils et besoins. Ces méthodes, quoique diverses, se basent sur quelques principes communs : la **participation active du public et l'horizontalité** ; **l'accessibilité** financière et en termes de prérequis ; **encourager l'empowerment et la pensée critique** ; favoriser **l'émergence de nouveaux récits** ; prendre soin du groupe et s'adapter aux **besoins des participant·e·s**.

Le profil des publics P4 confirme l'importance sociale de ces projets. Ceux-ci favorisent souvent la rencontre entre **groupes éloignés les uns des autres** - sur le plan générationnel, de l'orientation sexuelle, de l'origine, du quartier, des croyances religieuses ou encore des parcours de vie - et issus de milieux socio-économiquement précarisés, fréquemment exposés à des discriminations et exprimant une faible confiance envers les institutions.

La situation de l'emploi en P4 laisse entrevoir une **fragilité structurelle**. La médiane d'Équivalents Temps Plein (ETP) mobilisés est de 0,6 par association en 2024, respectivement pour P4A et P4B. Le recours fréquent à des bénévoles ou vacataires est ainsi une richesse, mais également une nécessité incontournable.

Une autre question est la définition commune des caractéristiques d'un projet **Vivre et faire ensemble**. L'analyse de la cohérence interne de l'axe prioritaire 4 est également revenue sur les « zones grises » révélant, pour certaines thématiques, un **écart** lié à l'interprétation des exigences sur le terrain. Les échanges entre acteur·trice·s ont pu dénouer certains points de désaccord en identifiant des **marges potentielles de consensus** susceptibles d'alimenter des recommandations. Enfin, les avis des acteurs·trices de la P4 convergent quant à la **centralité du facteur temps** dans les projets associatifs P4 — une réalité qui s'applique également à d'autres axes prioritaires⁸.

Concernant l'approche interculturelle, les entretiens menés auprès des professionnel·le·s révèlent que les projets P4 configurent des espaces de « **contacts intergroupes** » au sens de Pettigrew et Tropp (2011)⁹, au-delà d'une simple co-présence de publics hétérogènes.

⁸ Établir des partenariats, préparer son projet, instaurer un lien de confiance et co-construire avec le groupe : toutes ces étapes contribuent véritablement au succès du projet et nécessitent du temps et des ressources.

⁹ Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2006). « A meta-analytic test of intergroup contact theory ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 751–783.

Ces projets créent des **espaces de « frottement »** où la confrontation des différences, loin d'être neutralisée ou effacée, devient l'occasion d'une mise en dialogue. Ce ne sont pas plus des espaces normatifs visant à « corriger » des schémas cognitifs des participant·e·s : l'objectif est de les encourager à entrer dans une **démarche de relativisation** de leurs propres référentiels et à développer une ouverture à l'altérité, condition d'une véritable décentration culturelle. De ces dynamiques collectives peut ainsi émerger un sentiment d'appartenance partagée par la **recherche d'un « plus grand commun dénominateur »** (Bouzar 2011)¹⁰, susceptible de fédérer des personnes porteuses de trajectoires, de visions du monde et d'identités plurielles.

Enfin, les méthodologies des projets, utilisant la verbalisation des tensions et la décentration culturelle, ainsi que le recours à des outils artistiques et culturels, contribuent à remettre en question les représentations dominantes et à revaloriser les groupes marginalisés. En ce sens, ces pratiques rejoignent les réflexions de Fraser (2005)¹¹ dans le cadre de sa Théorie de la justice, sur les **dimensions de reconnaissance et de représentation** : la possibilité pour de publics marginalisés d'être légitimes et légitimés comme acteur·trice·s de la production symbolique et sociale.

L'étude pointe également des effets sur d'autres aspects. Sur le plan individuel, les projets favorisent **l'empowerment, la reconstruction identitaire et le développement de nouvelles compétences**. Au niveau collectif, les projets P4 stimulent le **vivre ensemble** en créant des espaces de rencontre interculturelle et en renforçant le **sentiment d'appartenance à un collectif**. Ils contribuent à diversifier les liens sociaux, à valoriser des savoirs marginalisés et à encourager une compréhension mutuelle fondée sur l'échange.

Ces résultats témoignent de la **pertinence des projets au regard des objectifs fixés par le décret et notamment l'axe 4 du décret**, lesquels visent à promouvoir des logiques de **vivre et faire ensemble**¹². Avec l'accent mis sur le groupe, et en favorisant les liens humains et la prise de recul, les actions P4 agissent en **contrepoint des dynamiques de ségrégation et de cloisonnement qui traversent l'espace bruxellois**. Il ne s'agit toutefois ni de prétendre ni de prescrire que les associations puissent, elles seules, répondre aux défis engendrés par des phénomènes sociaux complexes. Néanmoins, les résultats de cette étude montrent que, à contre-courant du contexte sociétal, **les projets P4 se présentent comme de véritables laboratoires de mixité et de lien social**, où se reconfigurent les rapports entre individus et où s'expérimentent des manières de faire société autrement.

¹⁰ Bouzar, D. (2011). Laïcité mode d'emploi : Cadre légal et solutions pratiques. 42 études de cas. Eyrolles.

¹¹ Fraser, N. (2005). Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution. La Découverte.

¹² Comme la mise en place de dynamiques interculturelles, le décloisonnement des espaces sociaux, la déconstruction de stéréotypes et préjugés, la lutte contre les discriminations et le racisme, etc.

Recommandations

Le CBAI-CRAcs dresse ces recommandations au Collège de la Commission communautaire française et en particulier à la Ministre en charge de la Cohésion sociale.

Recommandation générale : Faire confiance à la portée de l'axe Vivre et faire ensemble

Les projets l'axe **Vivre et faire ensemble** sont mouvants et s'adaptent aux réalités de terrain. C'est leur caractère dynamique qui fait qu'ils sont pertinents dans les territoires d'action et auprès des publics-cibles. Il faut faire confiance aux processus engendrés par les associations que mettent en pratique ces projets. Cette recommandation – qui s'érite en principe guide – se décline en plusieurs recommandations plus spécifiques, nommées ci-dessous.

Le CBAI-CRAcs recommande de :

1. Renforcer les actions *vivre et faire ensemble* sur le terrain

- **Augmenter nombre d'actions sur le terrain**, que ce soit par des projets agréés ou émergents (Impulsion et Bourse à l'Innovation) ;
- **Revoir le financement des associations agréées**. Comme déjà énoncé lors des rapports précédents, la politique de Cohésion sociale devrait s'appuyer sur un cadre davantage durable et garantir un **financement suffisant pour le déploiement des actions**. Nous recommandons pour l'axe 4, mais également les autres axes prioritaires du décret, la mise en place d'un financement spécifique pour l'emploi¹³ ;
- **Octroyer l'agrément aux 23 associations bénéficiaires de la Bourse Innovation** qui attendent depuis 2024 une réponse concernant la suite de leur dossier, et notamment aux 11 associations qui œuvrent dans l'axe prioritaire 4 ;
- **Mieux accompagner les projets émergents et moduler les exigences à leur égard**. Il est essentiel de laisser aux projets émergents, et davantage les petites structures, le temps et la perméabilité pour qu'ils puissent s'insérer au mieux dans le dispositif.

2. Revoir les exigences quantitatives et qualitatives de l'axe 4

De manière globale, il semble y avoir une convergence autour d'une obligation de moyens tout en gardant une obligation de résultats, mais sous un **principe de proportionnalité**. Les exigences

¹³ Comme argumenté notamment lors du Rapport CBAI-CRAcs 2024, ce dispositif de financement permettrait de passer vers une logique de subvention « suffisante » et donc de : atténuer les contraintes financières, pérenniser les emplois, garantir la durabilité des actions auprès du public et, enfin, renforcer la « professionnalisation » du secteur. Notons par ailleurs que le prolongement de la mise en œuvre du décret et de son arrêté de financement jusqu'à 2024 a eu comme conséquence une dévaluation des subsides (indexation uniquement à partir de 2025) ce qui fragilise davantage le secteur.

sont ainsi modulées en fonction de la capacité ou de la taille de l'association, et l'évaluation repose davantage sur les efforts fournis que sur l'atteinte de résultats absous.

Plus précisément, le CBAI-CRAcs recommande :

- Pour la *Mixité* : **l'exigence de mixité doit être comprise au-delà de la mixité des apparences¹⁴**, et des moments de non-mixité peuvent être acceptés quand, en accord avec les objectifs spécifiques de l'axe 4, soit ils s'inscrivent dans une perspective de « tendre vers » une mixité à l'intérieur ou à l'extérieur du projet, soit ils permettent une déconstruction des préjugés¹⁵ ;
- Pour la *Régularité du public P4A* : si le nombre régulier de 10 participant·e·s constitue la norme, **l'exigence de vérification pourrait recourir à la notion de « noyau dur »** – selon les caractéristiques de chaque projet – permettant une « **continuité** » de l'**action** au regard de publics précarisés ou à la marge¹⁶ ;
- De revoir certaines exigences de nature quantitative et qualitative :
 - *Heures comptabilisées* : réévaluer à la hausse les heures valorisables sans public (actuellement 100h sur les 250h pour la première catégorie de financement prévue par l'arrêté d'exécution), pour **prendre en compte les heures de préparation¹⁷** ;
 - *Partenariats¹⁸* : **prévoir une norme d'encadrement afin de pouvoir co-valoriser les heures sur le terrain entre associations partenaires**, à l'exemple d'autres politiques publiques¹⁹.

¹⁴ Comme nous l'avons expliqué dans ce rapport, il s'agit d'une mixité fondée sur la présence de publics visiblement différents, c'est-à-dire porteurs de caractéristiques socio-démographiques variées (âge, genre, origines, langues parlées). Cependant, même au sein d'une communauté perçue comme homogène, il peut exister une grande diversité ethnique, linguistique, culturelle et historique, souvent invisibilisée par une approche réductrice de la mixité.

¹⁵ Nous reprenons la métaphore utilisé lors de notre Rapport 2017 : « *La mixité est un ingrédient parmi les autres, et non une préparation* ». Autrement dit, la mixité en soi ne dit rien sur la qualité du projet sur le terrain et n'est pas garant de son alignement avec les objectifs de l'axe 4.

¹⁶ Cette recommandation, nous insistons, s'appuie sur l'un des résultats empiriques les plus intéressants, à savoir que le projet P4 parvient à toucher et à inclure un public fragilisé, souvent en marge des circuits culturels institutionnalisés. Si l'on souhaite que cette dynamique se poursuive, il est essentiel de maintenir une certaine flexibilité dans la gestion de la régularité des publics, afin de prendre en compte la volatilité propre aux publics plus précaires.

¹⁷ Par exemple : repérage, planification, établissement des partenariats, rencontres préparatoires, etc.

¹⁸ Pour rappel, les associations agréées en axe 4 sont obligées d'établir leur action en partenariat.

¹⁹ Le décret sur l'Éducation permanente (décrets du 17 juillet 2003, modifié le 14 novembre 2018 et l'arrêté du 30 avril 2014, modifié le 2 mai 2019) prévoit la possibilité de mettre en place des partenariats (article 3 §3), stipulant notamment que sur l'ensemble des heures annuelles dédiées à l'activité gérée par une association, maximum 40 % peut être reconnue dans le cadre d'un partenariat. Ex : si une activité demande 1.000 heures sur l'année, le partenariat peut valoriser jusqu'à 400 heures. Le décret précise également que les « *heures d'activités comptabilisées en commun sont valorisables à 100% au maximum par trois partenaires uniquement, soit au total à concurrence de 300% maximum* ». (Voir le document de synthèse 2019 :

https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/Decret_2003_DocumentDeSynthese_2019_avril2020.pdf.

3. Former les professionnel·le·s P4 à l'interculturel

Malgré la richesse des pratiques que nous avons pu démontrer en ce rapport, toutes les associations ne sont pas outillées de la même façon sur l'utilisation d'une approche interculturelle dans le projet P4. À l'image des exigences de formation dans les autres axes prioritaires²⁰, de l'importance de l'approche interculturelle comme guide de la priorité 4 – tant dans l'intention du législateur que pour la pertinence qui a été démontrée – et pour que cette posture soit renforcée sur le terrain, le CBAI-CRAs recommande que **les professionnel·le·s P4 soient formées à l'approche interculturelle et bénéficient d'une formation continue sous la forme d'analyse de pratiques.**

4. Augmenter la visibilité des projets P4

Le CBAI-CRAs recommande au Collège de la Cocof, à la Ministre compétente en matière de Cohésion sociale, ainsi qu'aux Services du Collège, de **soutenir la mise en valeur des réalisations des projets de l'axe Vivre et faire ensemble**, et de permettre leur visibilité ainsi que celle de leur impact.

De manière plus spécifique, suivant les besoins exprimés par le secteur²¹, le CBAI-CRAs recommande de soutenir **l'organisation d'un « Festival du vivre et faire ensemble »**, dans une temporalité à définir avec le secteur. Ce festival sera une opportunité pour revenir sur les productions des participant·e·s des projets P4²². Ceci permettrait la rencontre et l'échange entre participant·e·s de différents projets P4A et P4B. À cette fin, des ressources financières et humaines seraient nécessaires pour pouvoir coordonner ce travail, ainsi que pour les frais de fonctionnement annexes à cette action.

²⁰ On pense notamment aux compétences en matière de droits des étrangers et plus globalement du cadre juridique pour la P3A, aux compétences pédagogique ou dans l'animation d'enfants et de jeunes pour la P1, ou encore à la formation de base pour être formateur·trice en alphabétisation ou FLE en P2. Sans que ce soient des exigences décrétale, elles sont essentielles à l'accomplissement des actions sur le terrain.

²¹ Lors des rencontres avec les professionnel·le·s P4 en février 2025, certain·e·s ont exprimé le souhait qu'un « Festival du vivre et faire ensemble » voit le jour et soit par ailleurs organisé par le CBAI.

²² Nous pensons, par exemple, au format « Ceci n'est pas un jeune », un festival qui réunissait des associations de jeunes et du milieu de la jeunesse, « pour et par les jeunes bruxellois », « pour mettre en valeur le potentiel créatif des jeunes » et « pour parler des questions de société » (www.facebook.com/cnepui/).

